



Président : Jean-Baptiste Durand

- 25/02/2019 - Communiqué de presse

**PLU de la commune.** Le rapport rendu public et les conclusions de l'enquête du PLU sont le fruit de la forte mobilisation apportée au débat par La Vigie depuis 15 ans. Désormais, l'élaboration des documents d'urbanisme pour programmer l'aménagement et le développement de notre territoire devra obligatoirement prendre en compte la coupure d'urbanisation sur le secteur de La Normandelière.

La municipalité a voulu supprimer cette coupure d'urbanisation parce qu'elle faisait obstacle à son ambition d'imposer la création d'un port de plaisance à cet endroit. Les commissaires enquêteurs ont conclu que cette suppression était inacceptable. Tout en émettant un avis favorable à ce PLU, leur avis impose « une réserve de rétablissement de la coupure d'urbanisation sur le secteur de la Normandelière. » ce qui protège définitivement ce site de toute urbanisation.

Ainsi le SCoT du Pays de Saint Gilles mis en recours contentieux par La Vigie pour cette même raison, est confondu par ce rapport d'enquête du PLU. La conséquence juridique s'appliquera sans appel.

Selon le Président de La Vigie « *c'est une bonne chose quand la sincérité d'une procédure d'enquête publique exerce sa capacité et c'est dans cette perspective que nos adhérents ont contribué avec dignité et compétence sans discrimination* ».

La Vigie va interpeller le Préfet et réitérer ses demandes d'interventions pour tirer les conséquences de l'avis des commissaires enquêteurs afin de protéger définitivement cette zone en exigeant la suppression de l'OAP de la Normandelière, de mettre fin au projet de port, un projet incompatible et honteusement devenu le GPII (*grand projet inutile imposé*) de la Région Pays-de-Loire.

La Vigie reste mobilisée pour la suite jusqu'au classement définitif du site de la Normandelière.